

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Parc d'activités des Molières Nord - Miramas

Par délibération du 15 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé les objectifs et modalités de la concertation préalable au titre du code de l'Environnement pour le projet de Parc d'activités des Molières Nord à Miramas. La concertation permettra au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations qui seront enregistrées et conservées par la Métropole.

Objectifs du projet :

Sur un ensemble foncier de 11,2 hectares au Nord de la commune de Miramas, le projet de Parc d'activités des Molières Nord vise à créer et viabiliser des terrains à destination d'activités économiques de type artisanal et de petite industrie. Plusieurs secteurs et activités sont pressentis :

- des lots de terrains à bâtir de 1000 à 6000 m²,
- un projet de village artisan qui permettra également de proposer une douzaine de locaux clef en main,
- une offre tertiaire et de services sur 7000 m² de surface de plancher,
- une cuisine centrale municipale.

Les futurs lots et locaux seront aménagés et desservis par un ensemble d'équipements publics : voirie, espaces verts, espaces de circulation douce, ouvrages de gestion des eaux pluviales.

En matière d'aménagement, l'accent sera porté sur la qualité des espaces publics et notamment le confort des circulations douces, à l'appui des trames vertes et bleues (autour du canal du Paty) pour favoriser les déplacements des usagers du secteur : employés, clients des commerces ou simples promeneurs.

Modalités de concertation :

La concertation **démarrera le 10 mars 2023 et s'achèvera le 10 avril 2023**. Elle sera assurée selon les modalités suivantes :

- une **mise à disposition d'un dossier** comprenant des documents explicitant le projet et ses impacts et d'un **registre** afin d'y consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers **du 10 mars au 10 avril**. Ces éléments sont disponibles en ligne à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/parc-activites-molieres-nord-miramas> et en mairie de Miramas.
- une **réunion publique le 14 mars de 18h à 20h** en salle des mariages de la mairie de Miramas, place Jean Jaurès.